

## Le Nouvelliste

🕒 25.06.2015, 12:10

# "Une Suisse à nos couleurs": la génération "Z" appelée à lutter contre le racisme sur Internet



"Le racisme n'est pas une opinion, mais peut devenir un délit", a résumé la présidente de la commission Martine Brunshawig Graf, à gauche. A ses côtés, le conseiller fédéral Alain Berset et Giulia Brogini, responsable de secrétariat de la commission. KEYSTONE

**RÉSEAUX SOCIAUX - Lancée à l'occasion des 20 ans de la norme pénale antiraciste, la campagne présentée jeudi à Berne "Une Suisse à nos couleurs" sera menée pendant six mois avec pour support une page web.**

Internet et les réseaux sociaux sont devenus un vecteur de propos racistes et discriminatoires. Une campagne nationale a été lancée jeudi pour lutter contre le phénomène. La génération "Z", celle des années 2000, est appelée à prendre la parole.

On peut lire sur la Toile des commentaires qui vont très loin, par exemple concernant la tuerie de Charleston. La Commission fédérale contre le racisme entend répondre en encourageant le discours positif, a expliqué sa présidente Martine Brunshawig-Graf devant la presse.

Lancée à l'occasion des 20 ans de la norme pénale antiraciste, la campagne "Une Suisse à nos couleurs" sera menée pendant six mois avec pour support une page web. Les participants pourront, via des textes, des images et des films, montrer à quel point la Suisse est diverse.

Ces équipes géreront pendant quelques jours un profil facebook et bénéficieront de l'appui des responsables de campagne. L'inscription peut se faire sur Internet. L'agenda est déjà plein jusqu'à mi-juillet, a précisé Giulia Brogini, responsable de secrétariat de la commission.

Celle-ci attend une participation des divers milieux. La moitié devrait venir des écoles, 45% des associations et d'entreprises et les 5% restants des domaines de la politique, de la culture et des sports.

### **Pas une zone de non-droit**

Internet, Twitter, Facebook et autres blogues et plateformes ne sont pas des zones de non-droit. L'incitation à la haine et la discrimination raciale y sont aussi interdites, a rappelé Mme Brunsgchwig-Graf. La dignité humaine ne peut être bafouée sous couvert de la liberté d'expression.

Et pourtant, la norme pénale acceptée le 25 septembre 1994 par 54,6% des Suisses laisse une large marge de manoeuvre. Sur 665 cas jugés, 337 ont débouché sur une condamnation. Dans une seule affaire, la prison a été prononcée. Mais le peine n'a pas été appliquée, la personne ayant quitté le Suisse.

Contrairement aux craintes des opposants, la norme n'a pas entravé outre mesure la liberté d'opinion ni le débat politique, a noté la Genevoise. La discussion sur les étrangers et l'asile reste vive. Les slogans et les affiches usent jusqu'à l'extrême de la liberté offerte.

La norme s'attaque aux propos tenus dans l'espace public, et pas au café du commerce. Le Tribunal fédéral a même considéré que le salut nazi effectué par un groupe de personnes sur la prairie du Grütli n'était pas de la propagande.

### **Le racisme n'est pas une opinion**

Il n'en reste pas moins que chaque jour des paroles blessent et discriminent certaines personnes. "Le racisme n'est pas une opinion, mais peut devenir un délit", a résumé la présidente de la commission.

Le conseiller fédéral Alain Berset a participé au lancement de la campagne. "La cohésion sociale ne tombe pas du ciel", a-t-il rappelé. L'école publique, le marché du travail, la sécurité sociale, la culture, les associations sont autant de moteurs d'intégration.

La société multiculturelle est une réalité. Selon le Fribourgeois, la Suisse se distingue par son ouverture. Les gens de différentes langues, religion, couleur de peau et culture y ont leur place. Et même si un quart de la population est étrangère, il n'y a pas de société parallèle.

